

Reprise du championnat du VAR pour nos Benjamins, le samedi 30 octobre 1992.

Nos représentants locaux rencontreront les clubs suivants :

- LORGUES. SALERNES. LES ARC.
- ROQUEBRUNE. STE-MAXIME.
- BRIGNOLES/ST-MAXIMIN

Tous nos vœux de réussite pour cette jeune équipe.

CHAMPIONNAT POUSSINS

ALLER

- samedi 17/10/92 : 15 H à LA GARDE
- mercredi 11/11/92 : 10 H à GRIMAUD
- samedi 14/11/92 : 15 H à LORGUES
- samedi 21/11/92 : 15 H à STE-ANASTASIE (contre SOLLIES-PONT)

RETOUR

- samedi 05/12/92 : 15 H à STE-ANASTASIE
- samedi 12/12/92 : 15 H à STE-ANASTASIE
- samedi 09/01/93 : 15 H à STE-ANASTASIE
- samedi 30/01/93 : 15 H à STE-ANASTASIE

FOOTBALL-CLUB SAINTE-ANASTASIE

Le club prend les inscriptions, pour la saison 92/93, des joueurs de catégorie "Poussins", nés après le 1 août 1982 et avant le 31 juillet 1984, à la Mairie le matin ou au stade les Négadisses de SAINTE-ANASTASIE le mercredi à partir de 14 H. Les entraînements reprendront le mercredi 7 octobre 1992 à 14 H.

Pour s'inscrire, fournir les pièces suivantes :

- une fiche individuelle d'état civil
- une photo d'identité
- une cotisation annuelle de 120 F ou bien 200 F (short et chaussettes fournis par le club).

CHRONIQUE PROVENCALE

FOOU BEN RIRE

Mi sieou endeoutat :

Un matin rescontri Jan Pagodegun. Es un d'aquelei rogolos que fa pas rire quouro lei rescontres. Cahsque coop cerco a vous tirar quouocaren. Aqueou matin mi tumba d'avaou dins la gran carriero, m'aganto e mi dis : "Vé ! tombes ben a prepaou, ai coublidat lou pouarto-mounedo. Presto mi cent frands.

- As pas de chanço, li digueri, mi resto sus ieou que trento frands.

- Tant pis ! s'as mas mai, mi diguet aqueou pouarcas en mi derabant lei soous, mi deouras encaro setanto frands."

Puei, garcet lou camp mi leissant tancat acqui coumo un grand couilloun qu'eri. Vaqui coumo mi sieou endeoutat.

R. JACOLOT-BENESTAN P. REVOL

A.S.L. BASKET-BALL



La venue de nouveaux entraîneurs au sein du club est souhaitable. Elle permettra sans doute de former des équipes de catégorie "débutants" et "pupilles".

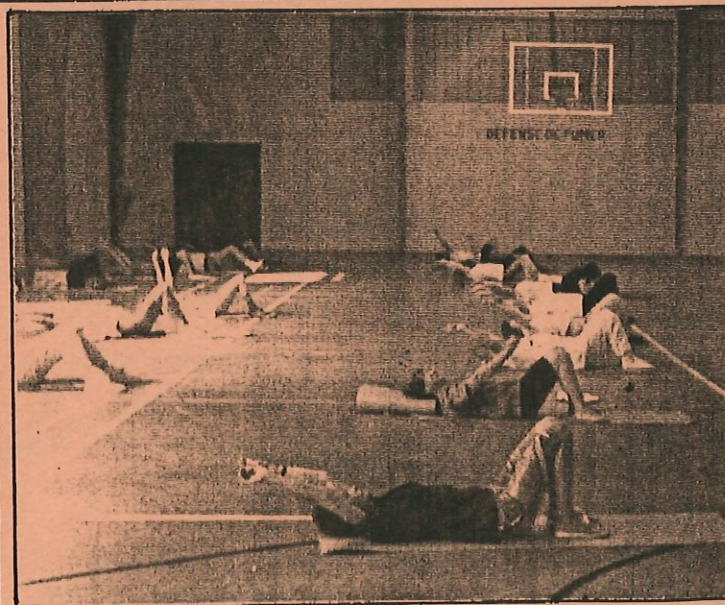
Un communiqué sera diffusé dès l'engagement de ces entraîneurs bénévoles.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au :

- Président du club : 94.72.22.89.
- Entraîneur des Poussins : 94.72.22.57.

PETITE ANNONCE

VENDS à LA ROQUEBRUSSANNE, petite maison de 3 pièces sur 3 niveaux. Salle de bain, cave, grenier. RENOVEE. 145 000 F. Tél.94.86.91.80. ou 94.72.24.34.



Sous la férule du professeur JURAVER, la gym'douce connaît un essor certain.



BULLETIN MUNICIPAL

N°39 OCTOBRE 1992



Le Comité Communal Feux de Forêt : un groupe dynamique !

LE MOT DU MAIRE

Les professeurs d'éducation physique du collège Guy de Maupassant ont remis récemment à leurs élèves un exemplaire d'une pétition destinée au Président du Conseil Général.

Sans juger ici de la forme inhabituelle de cette procédure "académique" je note simplement qu'elle concerne l'édification espérée par tous, d'un gymnase scolaire destiné à l'établissement de GAREOULT.

En tant que Maire de l'une des huit Communes desservies par cet excellent collège, je ne peux que me réjouir pour nos enfants de la perspective d'une telle réalisation.

Cependant et à ce même titre, je me dois d'appeler l'attention de chaque parent sur les conséquences d'une telle démarche que tout porterait par ailleurs à ne pas précipiter.

A cette occasion, je voudrais simplement rappeler que le financement du collège lui-même, n'est pas encore définitivement réglé, ceci en dépit des efforts considérables du Conseil Général.

Enfin, l'agrandissement, bientôt indispensable, de cet établissement -prévu initialement pour accueillir 600 élèves- constitue une hypothèque budgétaire, que très probablement, peu de Communes accepteront de négliger.

Dans ces conditions, je forme l'espoir que chacun mesure pleinement que tout a un prix et que l'un des bénéfices les plus exemplaires de la décentralisation trouve, dans ce cas précis, sa juste mesure.

Jean-Pierre MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 1992

ETAIENT PRESENTS :

MM. BROSSAUD, DEHAYE, CUENOT, RAYNAUD, REMY,
ISTRIA, LALANDEC, MMES BOCQUET, LAURENT.
Sous la présidence de M. MORIN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

M. FORISSIER
M. TOSELLO donne procuration à M. CUENOT
M. ABELLO donne procuration à Mme BOCQUET
M. CORBIER donne procuration à M. MORIN

DEPART A LA RETRAITE DU GARDIEN PRINCIPAL DE POLICE

Le Maire informe le Conseil du prochain départ à la retraite de Monsieur Casimir RAYNOUARD, Gardien Principal de Police, atteint par la limite d'âge.

Ce départ imprévu nécessitera une réorganisation des diverses fonctions municipales (police, pompes funèbres, urbanisme...).

Il est finalement convenu de ne pas pour-

voir, dans l'immédiat, au remplacement de Monsieur RAYNOUARD et de répartir les tâches actuelles entre les employés communaux du service technique et les élus.

Le Maire précise que s'il s'avérait nécessaire de procéder au recrutement d'un Gardien de Police, il en serait fait préalablement la publicité dans les formes officielles et habituelles.

- porche d'entrée ;
- mur et appentis côté est du parking ;
- 3ème LOT maçonnerie :
- agrandissement de la porte d'entrée ;
- agrandissement de la fenêtre éclairant les escaliers ;
- 4ème LOT façades :
- réfection.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HORS QUOTA 1992

En raison de charges exceptionnelles consécutives à l'aménagement d'une nouvelle mairie, le Maire propose de demander au Conseil Général une subvention exceptionnelle, hors quota, destinée à financer ce surcroît de travaux en régie.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Général une subvention exceptionnelle, hors quota, au titre de l'année 1992 d'un montant de 100 000 F, pour l'aider à financer ce surcroît de travaux en régie.

REPAS DES ANCIENS

Mme LAURENT, 3ème Adjoint, informe le Conseil des projets du Centre Communal d'Action Sociale concernant le repas des Anciens organisé à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La date retenue est le mercredi 16 décembre. Comme en 1991, les Anciens du village seront invités par lettre personnelle.

L'animation musicale sera confiée cette année à Ange et Alain AGOSTINI de

LES CHIENS

Pour annoncer la grande manifestation des "Virades de l'Espoir", qui a eu lieu à GAREOULT, le 20 septembre dernier, des chiens "husky" ont traversé le village et se sont arrêtés Place de la Gare, attendus avec impatience par enfants et adultes.

Ils ont été admirés et applaudis comme il se doit, puis réconfortés et abreuvés. Des rafraîchissements ont été offerts ensuite par la Commune, à leurs accompagnateurs et à toutes les personnes présentes.



ATELIERS THEATRE DE SAINTE-ANASTASIE SAISON 92/93

Nous avons le plaisir de vous annoncer la reprise des ateliers théâtre jeunes et adultes de SAINTE-ANASTASIE, sous la direction de Jean-Pierre SAUVET, comédien, metteur en scène, à la salle polyvalente, le mercredi 30 septembre à 18 heures : atelier jeunes, à 20 heures 30 : ateliers adultes.

Fréquence : Une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires.

Horaires :

Atelier jeunes : de 18 H 00 à 19 H 30

Atelier adultes : de 20 H 30 à 22 H 30

Inscriptions : Directement à l'atelier ou au siège de Vouloir, 21 rue de Provence SAINTE-ANASTASIE.

Renseignements : Téléphone : 94.72.23.58. ou 94.72.23.82.

CLUB DES RANDONNEURS PEDESTRES INITIATION A LA LECTURE DE CARTES (CARTES D'ETAT-MAJOR, ETC...)

Une première séance d'initiation est prévue à la salle polyvalente le jeudi 29 octobre à 14 H 30. Une deuxième séance aura probablement lieu ; elle sera fixée au cours de la première.

Ces séances sont gratuites et ouvertes à tous.

Pour tout renseignement tél. au 94.72.24.34.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Eddy Nino MESSINA, né le 11 septembre dernier.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et à leur progéniture, longue vie et réussite.

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Jacques GAEREMYNCK, survenu le 2 octobre. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.

LES PECHEURS DE L'ISOLE EN ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de l'A.A.P.P. de GAREOULT aura lieu le 31 octobre à 18 H 30 à la salle commune de SAINTE-ANASTASIE. Les problèmes abordés étant importants, en particulier la réciprocité entre les clubs de 1ère catégorie, la présence de tous est souhaitée.

CONCERT DU 15 NOVEMBRE

Le dimanche 15 novembre à 14 H 30 aura lieu, en notre salle polyvalente, un concert, très varié de musique classique et jazz, par le trio "INDIGO" de LA GARDE. Au programme : Frédéric CHOPIN, Duke ELLINGTON, etc...

CLUB DES CIGALES

Ne manquez pas ces 2 films couleur, que nous vous présenterons le samedi 7 novembre à 16 heures à la salle polyvalente.

Au programme :

"PYRENEES PASSIONS" :

- fabrication du fromage en haute vallée d'Ossau et de la laine des Pyrénées...

- les isards et les rapaces du Donjon des Aigles, l'élevage des chiens...

- la réserve naturelle du Néouvielle, - le cirque de Garvanie...

"LE KENYA" :

- le lac de Nakaru et ses oiseaux,

- la savane africaine et ses animaux au point d'eau,

- la vie de deux tribus aux traditions ancestrales,

- les lacs aux sources chaudes et les geysers...

Ces films seront commentés par Michel COCHET.

Billets délivrés sur place.

Entrée : - adultes 20 F

- enfants (âge scolaire) 10 F

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SALUBRITE A TEMPS COMPLET

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'Agent de Salubrité à temps complet pour les besoins du service.

Ce poste sera attribué à Monsieur Jacques GRISOLLE, actuellement Agent de Salubrité à mi-temps et Gardien Principal de Police à mi-temps.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de ce poste à compter du 1er janvier 1993.

Déclare que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au budget primitif 1993.

APPELS D'OFFRES TRAVAUX COMMUNAUX

M. Michel CUENOT, Premier Adjoint chargé de l'urbanisme, fait part au Conseil de l'avancement du projet d'aménagement de la nouvelle mairie et de l'aire de stationnement des Ferrages.

A ce stade, il indique la nécessité, dans la perspective du budget primitif 1993, de procéder aux évaluations des travaux envisagés, tant en régie, que par marchés avec les entreprises.

Il propose que les "LOTS" suivants soient soumis à appels d'offres :

1er LOT démolition :

- cuves à vin.

2ème LOT démolition :

Rue de Provence

- terrasse du tailleur de pierre ;

- muret en pointe y faisant suite ;

Encore trop de livreurs ou de transporteurs se présentent en Mairie à la recherche des destinataires des colis.

L'indication du lieu-dit dans une adresse est la principale source de confusion car, la plupart du temps, ces lieux-dits sont fantaisistes et ne correspondent pas à la référence cadastrale.

En outre, un même lieu-dit peut être desservi par plusieurs voies d'accès.

Il suffit d'indiquer sur votre adresse :
- le nom du chemin sur lequel vous résidez et :
- le numéro de votre habitation.

Tout autre renseignement est superflu et n'entraînerait qu'imprécision.

Nous rappelons que plus d'une centaine de numéros de maisons n'ont pas encore été retirés en Mairie. Ils sont gratuitement à votre disposition.

SUR VOS ECRANS A SAINTE-ANASTASIE

19 OCTOBRE

BATMAN LE DEFI. Retour de celui qui jura de faire trembler la pègre, le "Dark Knight", l'homme au profil de chauve-souris (sortie PARIS le 15 juillet 1992).

2 NOVEMBRE

UNIVERSAL SOLDIER. Universal soldier est le nom de code que l'armée américaine donne à 6 créatures mi-hommes, mi-robots, "préparées" pour intervenir dans toutes les missions impossibles. Ex G.I. morts au VIETNAM, ils sont bourrés de substances chimiques qui les rendent invulnérables... (sortie PARIS le 29 juillet 1992).

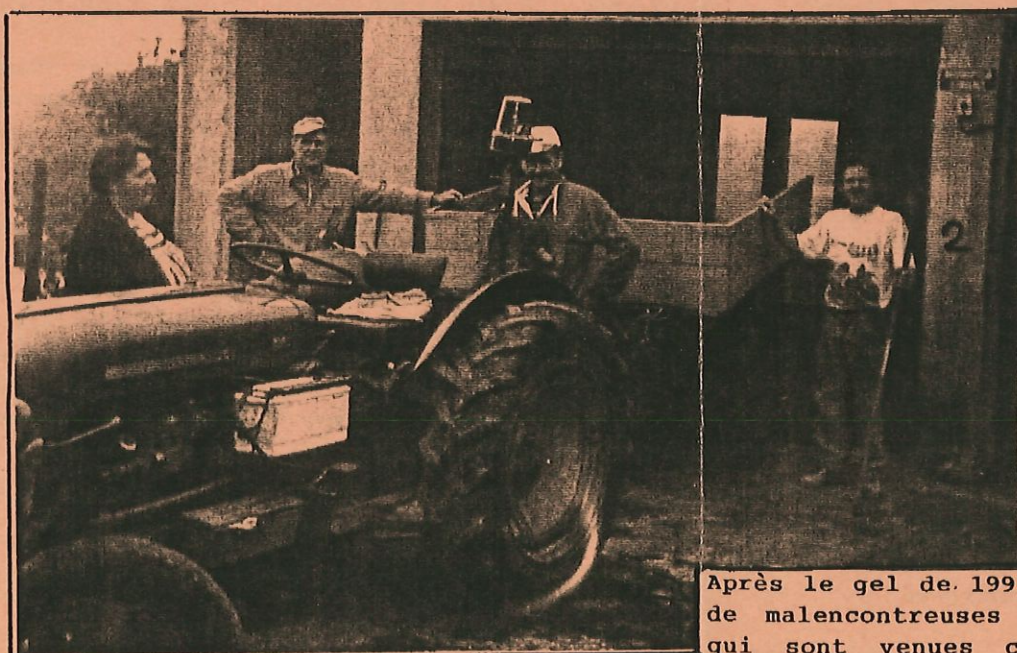
16 NOVEMBRE

L'ARME FATALE. A une semaine de son départ à la retraite, le sergent Roger se trouve

rétrogradé au rang de simple flic à cause d'une malencontreuse imprudence de son partenaire Martin (dit "l'Arme Fatale"). Cependant, les 2 amis décident de poursuivre leur enquête malgré les tentatives d'une inspectrice de l'I.F.S. pour les réfréner. Une semaine d'enfer se prépare... (sortie PARIS le 12 août 1992).

... Et bientôt : "ALIEN III", "LE DERNIER DES MOHICANS", "CHRISTOPHE COLOMB", "PETER PAN"... dont les dates ne sont pas encore fixées. Un programme de choix à un tarif (20 F) autorisant tout un chacun à voir un film à sa convenance dans la salle polyvalente.

LA VIE AU VILLAGE



Les vendanges :

un intense moment d'activité pour la Cave Coopérative de SAINTE-ANASTASIE.

Après le gel de 1991, ce sont, cette année, de malencontreuses et persistantes pluies qui sont venues compromettre la récolte de nos viticulteurs.

C'est donc dans des conditions difficiles qu'une récolte, cependant d'une assez bonne qualité, a rallié les cuves de la cave coopérative.

l'orchestre QUATRO RETRO qui offriront gracieusement cette prestation. Seul un guitariste extérieur au village sera rémunéré.

Les modalités de cette journée seront fixées ultérieurement.

MARCHE DU DIMANCHE MATIN

Marasme économique ambiant ou non, le marché dominical de SAINTE-ANASTASIE n'est pas un franc succès commercial. Il s'apparente plutôt cette année à une paisible zone piétonne, ayant ses adeptes mais également ses détracteurs...

Il est vrai, que fréquemment, seul un étal occupe la rue Notre Dame pourtant spécialement barrée pour cet usage.

A l'origine, en 1989, la totalité des commerçants avait émis un avis favorable à cette création, demandée par ailleurs depuis longtemps, par de nombreux habitants du village.

INDEMNITES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LORS DU REFERENDUM DU 20/09/92

Le Maire propose d'allouer au personnel administratif qui a été désigné pour la préparation et l'organisation du référendum une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant au nombre d'heures effectuées soit 8 heures sans interruption.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Aujourd'hui, les avis sont plus nuancés et devant ce "petit succès" attribué à des causes diverses -selon le point de vue où l'on se place- que faut-il faire?

- Poursuivre l'expérience en attendant des jours meilleurs ?

- Rendre la rue Notre Dame à la circulation, tout en tolérant l'installation de quelques commerces ambulants sur certains emplacements de stationnement existants ?

- Supprimer le marché actuel, afin de le réinstaller, dans le courant de l'année 1993, sur la future aire de stationnement des Ferrages ?

Cette affaire, dont les enjeux ne sont pas énormes mais touchent à nos habitudes, peut être réglée avec bon sens et surtout sans obstination.

Pour cela, il est proposé qu'après une rapide mais nécessaire phase de consultation et le recueil d'éventuelles propositions, le Conseil Municipal se prononce sur ce sujet.

PROGRAMME SYNDICAL DES CHEMINS: PROJETS 1993

- Rue de la Colline (partie haute jusqu'à la biscuiterie).

- Rue des Aires (à partir de la rue des Oustaous Routs) raccordement en enrobé jusqu'au pied des maisons.

- Haut rue des Cigales.

- Placette rue Pasteur.

- Rue Victor Hugo (angle à gauche des containers).

CHRONIQUE MUNICIPALE

TRAVAUX REALISES
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE

Bétonnage des chemins.

Le programme prévu au budget de 1992 a été réalisé dans sa totalité.

Après avoir défini une méthode de travail, l'équipe d'agents municipaux, équipée d'une règle vibrante particulièrement performante et maniable, a coulé 675 mètres linéaires de chemins en béton armé.

Ont ainsi été réalisés :

- 97 mètres sur le chemin de la Grande Vigne ;

- 100 mètres sur le chemin des Oustaous Routs ;

- 220 mètres sur le chemin des Fabres ;

- 48 mètres sur le chemin du Vallon de Gueirol prolongé ;

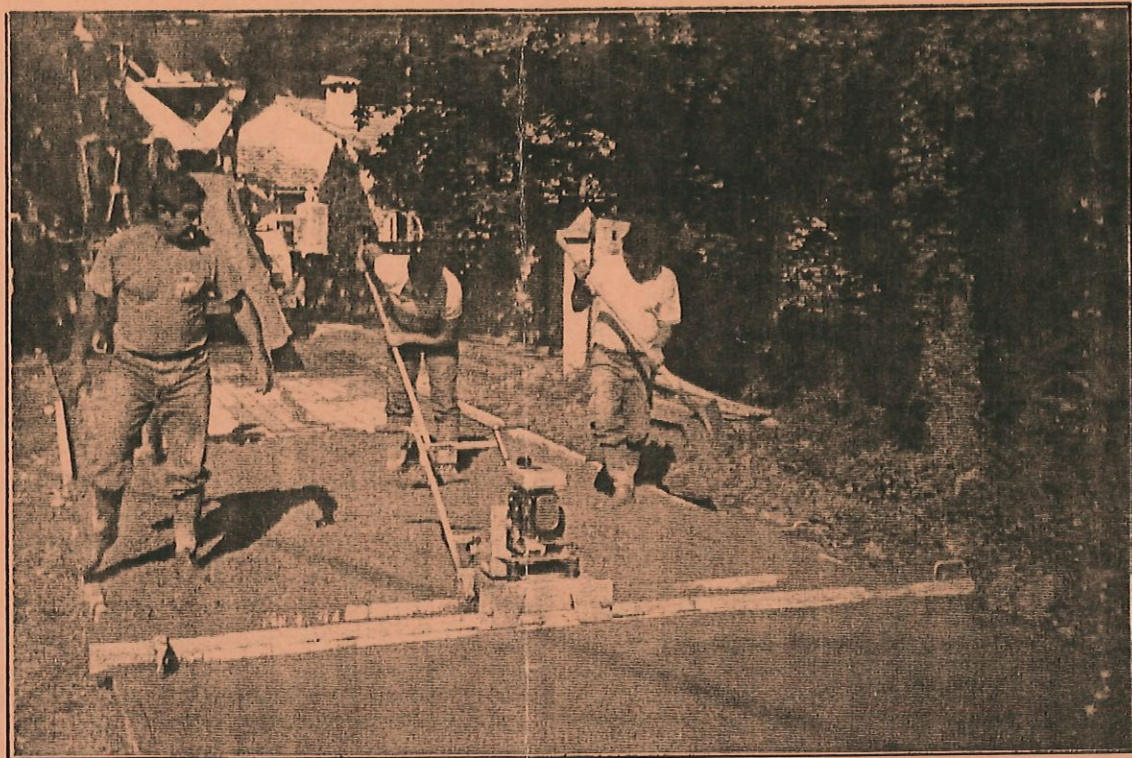
- 145 mètres sur le chemin de Bellevue ;

- 65 mètres sur le chemin de l'Ubac des Bréguières.

La Mairie s'est engagée dans la réalisation de chemins en béton en raison de la durabilité de ce matériau, ce qui -à court terme- doit se traduire par des économies budgétaires : en effet, un chemin goudronné doit être refait au moins une fois -sans compter l'entretien qu'il nécessite- avant que l'emprunt souscrit pour sa réalisation ne soit remboursé !

Epandage de tout venant sur les bas-côtés des chemins ci-dessus désignés.

Mise en conformité de l'ensemble de l'installation électrique des ateliers municipaux des Aires selon les prescriptions des dernières normes.



Mise en place de barrières autour du parking du Pré de la Font. Cette opération s'inscrit dans le projet d'aménagement ultérieur de ce secteur du village.

Installation de panneaux "STOP" aux carrefours réputés dangereux de la Commune.

Remise en état du chemin des Poulégades, raviné à la suite des dernières pluies torrentielles.

Enlèvement des carcasses d'automobiles rassemblées à l'entrée est du village et nettoyage de l'emplacement de stockage. A noter que la "consommation" d'épaves à SAINTE-ANASTASIE a été de 150, soit une moyenne de 50 par an depuis le dernier nettoyage !

Tonte du terrain de foot-ball.

INDEMNISATION DES AGRICULTEURS APRES LE GEL D'AVRIL 1991

Les agriculteurs sinistrés à la suite du gel d'avril 1991, sont informés qu'ils doivent retirer sans délai et dans tous les cas avant le 23 octobre (de manière à permettre l'expédition par la Mairie au plus tard le 29 octobre) les imprimés nécessaires à l'obtention d'une indemnisation pour leurs pertes de fonds et de récoltes viticoles.

INFRACTIONS D'URBANISME

Une récente visite, sur le terrain, des services du cadastre, a révélé d'assez nombreuses infractions au Code de l'Urbanisme : défaut de permis de construire, constructions en zones inconstructibles...

"Nous avons fait notre route" s'écriaient avec fierté dans l'oeuvre de l'Académicien André CHAMSON "les hommes de la route" ceux qui venaient d'achever une route de montagne dans les Cévennes. Autre temps, autres méthodes, mais les sentiments éprouvés ne doivent-ils pas toujours rester les mêmes ?

RESULTATS A SAINTE-ANASTASIE DU REFERENDUM DU 20 SEPTEMBRE 1992 SUR L'UNION EUROPEENNE

Nombre d'inscrits.....887
Nombre de votants.....640 (72,15 %)

Suffrages exprimés.....630
Suffrages blancs ou nuls...10 (1,56 %)

OUI.....241 soit 37,65 %
NON.....389 soit 60,78 %

Depuis 1989, la Commune s'est efforcée de régler de manière amiable les différents contentieux préexistants. Elle ne pourra naturellement poursuivre cette démarche pour les infractions postérieures à mars 1989 (en particulier pour celles qui ne lui auront pas été préalablement déclarées). En conséquence, ces infractions devront être régularisées sans tarder auprès des services de l'Etat. A défaut, le service contentieux de la D.D.E. établira les procès-verbaux habituels dont les conséquences judiciaires et financières sont connues.

Il est à nouveau rappelé que toute construction : cabanon, abri de jardin, piscine, clôture, garage, extensions de toute nature, modification de façade... doit faire l'objet d'une demande de "permis de construire" ou d'une "déclaration de travaux" selon l'importance ou la nature de la construction envisagée.



LE COMITE COMMUNAL

DES FEUX DE FORET

Les responsables du C.C.F.F. se sont réunis à la Mairie, le 1er octobre, pour faire le point, tant sur l'expérience des mois passés que sur leurs proches projets. M. REMY, Président du Comité, MM. HERNANDEZ, JOVYS, BROSSAUD, ISTRIA, SCLAFANI, Mme JOVYS, chacun dans leur domaine définissait les orientations à donner au groupe. La constitution d'équipes restreintes, compétentes et bien équipées était réaffirmée.

Après un examen des nouveaux documents cartographiques communiqués récemment par le Conseil Général et l'expression de quelques besoins matériels urgents, la séance était levée après que le Maire ait remercié chacun pour le travail accompli et la volonté de poursuivre une tâche difficile.

BRULAGE DES VEGETAUX ISSUS DU DEBROUSSAILLEMENT

Ces brûlages sont à nouveau autorisés à partir du 15 octobre et cela jusqu'au 15 mars prochain. Il est évident que cette période doit être sans tarder mise à profit pour procéder aux opérations de débroussaillage indispensables -soit 50 mètres autour de chaque habitation ou construction- (y compris les hangars, garages, cabanons etc...). Des informations complémentaires peuvent être obtenues en Mairie. Enfin, cette "autorisation de brûler" n'exclut pas le respect des règles élémentaires de prudence applicables en fonction du lieu et des conditions météorologiques (mistral par exemple).

BIENVENUE A SAINTE-ANASTASIE

Nous n'avons pas, dans notre dernier bulletin, rendu compte de l'installation à SAINTE-ANASTASIE, d'un nouveau médecin, associé au Docteur CORBIER. Faisons-le donc aujourd'hui, en accueillant le sympathique Docteur Véronique AURENS, qui désormais (naturellement avec ses confrères) veillera sur notre santé.

LE PRE DE LA FONT SOUS HAUTE PROTECTION

Le Pré de la Font constitue l'un des plus beaux espaces de notre Commune. Cet espace verdoyant en bordure de l'Issole a une vocation indéniablement ludique. Cette prairie, destinée à la promenade de tous et aux ébats des plus jeunes, reste strictement interdite à la circulation de tous véhicules. Plus efficaces que nos traditionnels panneaux "interdiction de circuler", les nouvelles barrières mises en place par le personnel municipal, devraient améliorer sensiblement la situation actuelle. L'auto-discipline des usagers pourrait faire le reste.

SOCIETE VAROISE
PARCS ET JARDINS
ELAGAGE DEBROUSSAILLAGE
CREATION DE JARDINS
AROSAGE AUTOMATIQUE
ENTRETIEN
TEL.94.722992
Ste ANASTASIE